

Belkacem Lounes

Les conditions socioéconomiques dégradées

Les Amazighs d'Algérie sont privés du bénéfice des ressources naturelles qui se trouvent sur leurs territoires (l'eau, les forêts, les ressources minières comme le pétrole et le gaz). Au Sahara, les Mozabites et les Touaregs ne bénéficient pas des ressources énergétiques qui se trouvent dans leur sous-sol et l'eau des montagnes en Kabylie et dans le Chenoua, bénéficie d'abord aux grandes villes comme Alger sans aucune contrepartie pour les populations locales. En conséquence, les Amazighs des zones rurales et montagnardes ne survivent que grâce aux revenus de l'émigration. Le taux de chômage dans ces régions est trois fois supérieur à la moyenne nationale. Les jeunes notamment, cherchent alors un échappatoire dans la consommation d'alcool et de drogue, l'exil et le suicide.

Sous le prétexte de lutte contre le terrorisme islamiste, le gouvernement algérien a envoyé des renforts militaires importants particulièrement dans la région de Kabylie. Cette région connaît la plus forte concentration militaire d'Algérie mais aussi la plus forte insécurité (assassinats, vols à main armée, kidnappings). Les enlèvements de personnes avec demande de rançon ont été également nombreux mais il n'y a aucune statistique officielle car les autorités algériennes restent très discrètes sur tout ce qui concerne la question sécuritaire.

Violences policières et harcèlements judiciaires

L'année 2014 a été particulièrement marquée par les violences policières particulièrement dans les régions de Kabylie et du Mزاب. En Kabylie, les élections présidentielles d'avril 2014 ont été largement boycottées et des manifestations pacifiques ont été organisées dans de nombreuses localités de cette région pour dénoncer le caractère non démocratique de ces élections.

Au cours d'une de ces manifestations à Haizer dans la Wilaya de Tuvirett (Bouira), la police est intervenue très violemment et a procédé à l'arrestation de 32 manifestants qui ont été ensuite condamnés à des peines allant de deux mois à deux ans de prison ferme.

Le 20 avril, jour de commémoration du « printemps Amazigh », la marche pacifique des Kabyles à Tizi-Wezzu a été violemment attaquée par les policiers qui se sont ensuite acharnés avec une grande brutalité contre les manifestants qu'ils ont arrêtés.

Les membres du *Mouvement pour l'Autodétermination de la Kabylie* (MAK), un mouvement politique non reconnu, sont systématiquement surveillés et persécutés par les services de la gendarmerie et de la police et harcelés par le système judiciaire algérien. Des membres du MAK ont ainsi été victimes des violences policières et convoqués au Tribunal au mois de

mai à Vgayet, Tuvirett et Sidi-Aich, au mois de juillet à Tazmalt et au mois d'août à Tizi-Wezzu.

Comme en 2013, la région du M'zab a été secouée durant toute l'année 2014 par de graves violences entre la population autochtone amazighe Mozabite et les arabes Chaambas installés indûment par les autorités algériennes sur les territoires traditionnels des Mozabites. « Selon la presse algérienne, les émeutes se sont accompagnées de la mort d'une quinzaine de jeunes et du pillage de milliers d'habitations, de magasins et de hangars agricoles, appartenant principalement à la communauté mozabite »¹. D'après les organisations de la société civile et notamment la Ligue Algérienne des Droits de l'Homme, les autorités algériennes ont attisé le conflit en pratiquant délibérément une discrimination à l'encontre des autochtones. Pour avoir filmé des policiers entrain de commettre un vol dans un magasin à Guerrara dans la Wilaya de Ghardaïa, Youcef Ould Dada a été condamné à 2 ans de prison ferme et 100.000 Dinars d'amende en septembre 2014.

Bien que l'état d'urgence soit levé depuis février 2014, les restrictions aux libertés demeurent. Toute activité associative est soumise à une autorisation de l'administration et de la police. En conséquence, les associations indépendantes du gouvernement algérien n'osent plus organiser leurs activités.

La loi sur les associations adoptée en décembre 2011², commence à produire ses effets sur les restrictions aux libertés des Amazighs notamment l'obligation de communiquer exclusivement en langue arabe, de respecter la Chari'a islamique et de s'interdire toute relation avec des associations amazighes des autres pays et des ONG étrangères.

Belkacem Lounes est docteur en Économie, professeur à l'Université de Grenoble, Président du Congrès Mondial Amazigh (CMA) et auteur de nombreux articles sur les droits des Imazighen.

Source : IWGIA Indigenous World 2015

¹ Mohamed Chaouchi, Algérie. Violences intercommunautaires à Ghardaïa : quels enjeux ? <http://www.diploweb.com/Algerie-Violences.html>, janvier 2015

² Loi n°12-06 du 12 janvier 2012 relative aux associations, Journal officiel du 15/01/2012